

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	28
présents par procuration	3
absent	0
absents excusés	2

OBJET :

Attribution de récompenses aux gagnants des animations pédagogiques 2023 proposées par le Service Animation Jeunesse (SAJ)

Le 17 novembre 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mmes Umnus, Mary, Jason, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brassat, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION M. Marcuzzo à M. Le Maire, M. Verna à M. Thevenot, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus.

ABSENTS EXCUSES : MM. Duranteau, Zontone

SECRETAIRE : Mme Krawczyk

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20221117-DEL2022111708-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les animations pédagogiques proposées par le Service Animation Jeunesse,

CONSIDERANT que le Service Animation Jeunesse, dans le cadre de ses différentes actions, organise des animations pédagogiques afin d'aborder des sujets préoccupant particulièrement les jeunes,

CONSIDERANT que ces animations pédagogiques sont un moyen de permettre une meilleure prise de conscience des conduites à risques sur différentes thématiques à destination des jeunes en classe de 6ème, 5ème et 4ème,

« Les écrans ? Je gère ! » visant à sensibiliser sur l'utilisation des écrans,

« Faut qu'ça cesse » traitant des violences scolaires,

« Contr'Addictions » sur le thème des conduites à risques et addictions, -

En plus du volet prévention, le Service Animation Jeunesse mène des animations culturelles autour de la langue française comme l'animation « les défis de l'orthographe », organisée au sein des deux centres sociaux municipaux de la ville à destination des jeunes inscrits à l'accompagnement à la scolarité ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, il est prévu de remettre des récompenses aux équipes gagnantes (représentant environ 180 jeunes sur environ 700 jeunes pour les animations de prévention et 20 jeunes pour les défis de l'orthographe) sous forme d'entrées à l'espace Nautique « la Vague » d'une valeur de 3,00€, représentant un montant total de 600 euros toutes taxes comprises,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 10 novembre 2022,

VU l'avis de la Commission jeunesse en date du 18 octobre 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Cogné,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de récompenses aux équipes gagnantes pour l'ensemble des animations de prévention et d'animation culturelle sous forme d'entrées à l'espace nautique « la vague » d'une valeur de 3,00€ pour un montat total de 600 euros toutes taxes comprises.

INSCRIT la dépense au budget de la ville pour l'année 2023.

Le secrétaire,




Bania KRAWEZYK

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,




Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **22 NOV. 2022**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 NOV. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.